



## Conférence européenne des villes durables – Genève 2013

### Actes des ateliers thématiques stratégiques pour la Ville de Genève

#### *Economie écologiquement et socialement responsable : une solution face à la crise ?*

### Table des matières

<b>Introduction</b> .....	<b>2</b>
Séances plénières .....	3
Organisation des ateliers.....	4
<b>Ateliers thématiques</b> .....	<b>6</b>
Atelier A10 : Les infrastructures urbaines durables : quel est le rôle des villes ? .....	6
Atelier A14 : Les leviers des autorités locales pour soutenir l'économie sociale et solidaire .....	10
Atelier A15 : Aalborg +20: Les prochaines étapes nécessaires .....	14
Atelier B3 : La finance et les investissements durables : une approche pratique .....	18
Atelier B9 : Les politiques publiques des collectivités locales en faveur de la souveraineté alimentaire ....	21
Atelier B10 : Les quartiers durables .....	28
Atelier B15 : Egalité et diversité : un investissement durable pour la gouvernance locale .....	32
<b>Conclusion</b> .....	<b>39</b>



## Introduction

La 7<sup>e</sup> Conférence européenne des villes durables a eu lieu à Genève du 17 au 19 avril 2013, organisée par la Ville de Genève et de l'association ICLEI (Gouvernements locaux pour la durabilité). Cet événement européen a réuni au Centre International de Conférences de Genève (CICG) près de 1'000 participant-e-s, représentant-e-s de municipalités suisses et européennes, d'organisations internationales, du monde associatif et du secteur privé. Sept plénières, vingt-neuf ateliers thématiques, dix-sept visites de sites et une session des maires ont été proposés aux participant-e-s.

La programmation de l'événement a été prise en charge par les deux co-organisateur, assistés par un comité international de préparation (PrepCom), constitué en mars 2012 pour l'occasion. Ce dernier a réuni douze villes et réseaux européens actifs dans différents domaines du développement urbain durable, ainsi que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Canton et l'Université de Genève. Le comité de préparation s'est concentré essentiellement sur la programmation des vingt-neuf ateliers et a pu ainsi proposer un programme diversifié insistant autant sur les enjeux sociaux et économiques du développement durable, que sur les aspects environnementaux, thèmes traditionnellement centraux dans les conférences généralistes. La Ville de Genève et ICLEI ont coordonné ensemble les sept séances plénières.

Le programme de la conférence a permis d'illustrer une thématique centrale dans l'Europe en crise d'aujourd'hui : l'avenir du système de développement actuel et la nécessité d'un changement de paradigme économique pour tendre vers un développement durable. En effet, la crise européenne met en lumière les failles du système et rend chaque jour plus évidente la nécessité d'une transition vers une économie verte et solidaire, ainsi que la reconsidération du modèle économique dominant. Dans ce défi à relever, les villes et agglomérations ont un rôle crucial à jouer. Ces dernières concentrent les pressions sur les ressources naturelles, attirent des populations vulnérables, mais restent en même temps des centres dynamiques capables de faire émerger des solutions créatives, responsables et solidaires.

Cette problématique a donc été abordée sous différents angles permettant aux participant-e-s d'échanger et de débattre du développement urbain durable face aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux. L'économie comme vecteur de changement a été au cœur des débats avec comme interrogation principale : une économie écologiquement et socialement responsable peut-elle être une solution en temps de crise ? Un changement de paradigme économique peut-il sortir l'Europe de la crise en remettant au centre des préoccupations les aspects sociaux et environnementaux ?



## Séances plénières

Le fil rouge de ces trois jours de rencontres a donc permis de lier différents axes thématiques à cette problématique centrale. Les sept séances plénières ont en effet été articulées autour : a) des potentiels d'une économie écologiquement et socialement responsable dans un contexte de crise ; b) du financement et de la promotion du développement durable aujourd'hui en Europe ; c) ou encore de la gouvernance et des cadres institutionnels nécessaires à la durabilité urbaine. Plusieurs personnalités se sont exprimées sur ces thèmes et se sont succédées à l'estrade :

- Après les mots de bienvenue de Sandrine Salerno, maire de Genève et de Michel Delbarre, maire de Dunkerque, Micheline Calmy-Rey et Saskia Sassen, ont posé, en plénière d'ouverture, le cadre de la conférence en évaluant les impacts des modes de vies actuels sur l'environnement et sur les individus. Elles ont remis la ville au centre de l'action commune vers un développement respectueux de l'environnement et socialement responsable, en insistant sur le rôle capital des collectivités locales pour relever ce défi.
- Le Commissaire européen pour l'environnement Janez Potočnik, accompagné d'un panel diversifié, a par la suite abordé la nécessité d'opter pour une croissance utile et durable qui prenne en considération les enjeux humains et environnementaux. Pour les panélistes qui l'entouraient, parmi lesquels Brice Lalonde, la croissance ne suffit pas au développement, il est nécessaire d'adapter le modèle de développement actuel, et les villes doivent pouvoir participer pleinement à cet engagement commun.
- En plénière 2, Roland Kupers, Directeur de recherche à la Amsterdam School of Creative Leadership, et Domenico Rossetti, Directeur général de la Recherche et l'Innovation à la Commission européenne, accompagnés d'un panel composé notamment de Michel Destot (maire de Grenoble), se sont penchés sur les notions d'économie et de croissance vertes, ainsi que sur les perspectives qu'offrent ces dernières en réponse à la crise actuelle. Le programme Europe 2050 a également fait l'objet d'une présentation et d'une discussion axée plus spécifiquement sur les défis de « renouveler » l'économie européenne pour qu'elle soit plus respectueuse de l'environnement.
- La finance durable et les investissements responsables ont été au centre de la plénière 3, le jeudi 18 avril 2013. Loris Centola et Mario Marconi d'UBS, ainsi que Gianni Carbonaro de la Banque Européenne d'investissement et Alexandra van Huffelen, maire adjointe de Rotterdam, se sont exprimé-e-s sur le rôle que peuvent jouer les institutions financières, privées et publiques, dans le contexte européen actuel.
- En quatrième plénière, Charlina Vitcheva de la Commission européenne, a présenté le Community-Led Local Development (CLLD), outil favorisant les collaborations des différents acteurs et niveaux institutionnels pour la réussite de projets de développement durable en Europe. Patrick Viveret, quant à lui, a illustré la gravité de la situation économique en Europe ainsi que la nécessité de reconsidérer le modèle économique actuel et un mode de croissance socialement, écologiquement et financièrement insoutenable au niveau global.



- Enfin, en plénière 5, Peter Head, George Ferguson et Herbert Girardet ont proposé leurs perspectives d'avenir avant que Jan Dusik du PNUE et Lasse Gustavsson du WWF ne concluent, en plénière finale, sur les défis futurs qui attendent les collectivités locales européennes aujourd'hui.

A noter que l'ensemble des plénières peut être écouté sur le site internet de la conférence : [www.genevedurable2013.org](http://www.genevedurable2013.org)

### **Organisation des ateliers**

En parallèle, les mercredi et jeudi 17 et 18 avril, les ateliers thématiques ont permis aux représentant-e-s des collectivités locales d'échanger avec leurs pairs comme avec les représentant-e-s des secteurs privé et associatif au sujet d'expériences novatrices et de bonnes pratiques visant à rendre les villes européennes plus durables. Pour de nombreuses et nombreux intervenant-e-s, la crise que traverse l'Europe depuis quelques années met en avant la nécessité d'un changement de paradigme, d'une évolution du modèle actuel vers une économie plus solidaire et responsable et vers une plus grande prise en considération des enjeux sociaux.

La Ville de Genève a désiré proposer un programme d'ateliers varié, mettant en avant les trois piliers du développement urbain durable, avec un accent particulier sur les aspects sociaux et économiques, laissés souvent en retrait par rapport à la problématique environnementale. Ainsi, près de deux tiers des ateliers ont touché aux thématiques sociales et économiques dans le contexte de crise européenne.

Lors de la mise en place de la programmation, la municipalité a désiré se concentrer sur sept thématiques-clés illustrant ses actions en faveur d'un développement urbain durable. Elle a ainsi participé à la coordination d'ateliers dédiés à des problématiques stratégiques pour elle. Ces sept tables-rondes font l'objet du présent document. De plus amples informations sur les autres ateliers ainsi que sur les plénières sont disponibles sur le site internet de la conférence : [www.genevedurable2013.org](http://www.genevedurable2013.org).

Touchant directement ou indirectement au Programme stratégique de développement durable de la Ville, les thématiques suivantes ont été portées par différents services de l'administration pour illustrer l'avancée de la municipalité dans le domaine du développement urbain durable.

- Dans un premier atelier (A10), le Service de l'énergie de la Ville de Genève s'est intéressé à la question de la transition énergétique dans les villes européennes. A travers des exemples locaux, d'Europe du Nord et de l'Est, le Service de l'énergie s'est penché sur l'approvisionnement énergétique durable des villes et l'intégration de cet aspect dans la planification urbaine.
- Dans l'atelier A14 consacré à l'économie sociale et solidaire (ESS), le Service Agenda 21 – Ville durable s'est interrogé sur le rôle des collectivités locales dans le développement de l'ESS. Cette approche innovante de l'économie respectant des critères sociaux, environnementaux et mettant l'humain avant la notion de profit, fait l'objet de nombreuses initiatives en Europe. Plusieurs exemples ont été présentés au cours de cet atelier.
- Le Service Agenda 21 – Ville durable a également amplement participé à l'atelier A15 consacré aux Engagements d'Aalborg. Organisé par la ville d'Aalborg, municipalité qui est à l'origine de ce



référentiel européen, l'atelier a fait le bilan de près de vingt ans d'existence de cet outil aidant les villes à planifier leurs actions en matière de durabilité urbaine. Plusieurs exemples européens ont mis en lumière l'utilisation des Engagements d'Aalborg par les administrations publiques.

- Genève représente un centre incontournable pour la finance internationale. La Direction du Département des finances et du logement (DFL) de la Ville de Genève a donc logiquement décidé d'orienter un atelier thématique (B3) sur le lien entre investissements financiers et développement durable. La question de la finance durable et des investissements responsables a fait l'objet de cet atelier réunissant différents spécialistes, issus des secteurs public et privé.
- La souveraineté alimentaire a également fait l'objet d'un atelier spécifique (B9). Le Service Agenda 21 – Ville durable a choisi de réunir des spécialistes des questions liées à l'alimentation, au niveau suisse et européen, qui se sont exprimé-e-s sur les leviers d'action dont disposent les collectivités locales pour agir en faveur d'une plus grande justice dans le domaine du droit à l'alimentation.
- Pour se démarquer de l'approche classique sur la problématique des quartiers durables, c'est le Service social de la Ville de Genève qui s'est chargé de coordonner un atelier spécifique (B10) sur les processus mis en place par les administrations publiques, suisses ou européennes, tendant vers la réalisation de quartiers durables.
- Enfin, le pôle Egalité-Diversité du Service Agenda 21 – Ville durable a pris en charge la coordination de l'atelier B15 sur les programmes mis en place par les collectivités locales en Europe en lien avec la lutte contre les discriminations, la promotion de l'égalité et de la diversité culturelle.

## Visites

Pour compléter ce riche programme, la Ville de Genève a proposé aux participant-e-s, en collaboration avec de nombreux partenaires privés, publics et associatifs, des visites de sites dans la région genevoise. La diversité des actions genevoises en matière de développement durable a pu être illustrée par des exemples concrets dans différentes communes du canton (programme des visites sur le site internet de la conférence : <http://www.sustainablegeneva2013.org/category/programme-de-la-conference/visites/>).



## ATELIERS THEMATIQUES

### Atelier A10 (Mercredi 17 avril 2013) :

#### Les infrastructures urbaines durables : quel est le rôle des villes ?

Le lien entre nouvelles infrastructures énergétiques et développement harmonieux de la ville est au centre des défis que pose la transition énergétique aux villes européennes. Les villes doivent connaître les ressources énergétiques renouvelables de leur territoire et les intégrer à leur approvisionnement. Le développement des infrastructures énergétiques urbaines qui permettent de déployer massivement les énergies renouvelables locales est un des éléments structurant du territoire et doit désormais s'intégrer à la planification.

A quel moment dans la planification doit-on intégrer les questions énergétiques ? Quels sont les exemples innovants que mettent en place les villes ? Quelles sont les conditions nécessaires pour un déploiement efficace dans les villes ? Quel dialogue est à initier avec les acteurs du territoire ?

L'efficacité énergétique correspond-elle avec l'efficacité économique ? C'est à ces questions qu'ont tenté de répondre les intervenant-e-s du panel de discussion, à travers de nombreux exemples de villes européennes.

#### Coordination :

- **M. Etienne Favey**, Service de l'énergie, Ville de Genève.

**Modération :** **M. Massimiliano Capezzali**, Adjoint du Directeur, Energy Center, Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne et **M. Etienne Favey**, Service de l'énergie, Ville de Genève.

#### Intervenant-e-s :

- **M. Michel Monnard**, Responsable de la stratégie thermique, Services Industriels de Genève, Suisse.
- **M. Juha Sipila**, Chef de projets, Helsingin Energia, Helsinki, Finlande.
- **M. Antonin Tym**, Chef de projets, Ville de Litomerice, République tchèque.

#### Panel de discussion :

- **M. Gaëtan Cherix**, Directeur du Centre de Recherches Energétiques et Municipales, Martigny, Suisse.
- **M. Martin Clerc de Senarclens**, Collaborateur scientifique, Office cantonal de l'énergie (OCEN), Genève, Suisse.
- **Mme Sonja Bermudez**, Directrice pour l'Environnement, la Durabilité et l'Agriculture, Province de Jaén, Espagne. (Absente).



**Michel Monnard** présente le projet GeniLac. C'est un projet d'utilisation de l'eau du lac pour le refroidissement et le chauffage de bâtiments administratifs. Il se fait dans la continuité du projet Genève-Lac-Nations (GLN). Ce nouveau réseau hydro-thermique concerne le centre-ville et la zone de l'aéroport. Les premières études, notamment les études de faisabilité, ont démarré durant l'été 2010. Les études détaillées sont en cours actuellement. Elles devront notamment optimiser le tracé et la puissance du réseau, en intégrant les nouveaux projets de constructions et d'aménagement structurant au niveau du territoire (gares ferroviaires du tracé Cornavin, Eaux-Vives, Annemasse – CEVA). Une optimisation économique est également recherchée.

GeniLac est un projet à l'échelle de la ville, qui utilise une source renouvelable (l'eau du lac) et qui est attractive économiquement pour les promoteurs et les clients. Il offre de nombreux avantages pour l'environnement entre autres, une baisse de l'utilisation des fluides réfrigérants, une diminution des émissions de CO<sub>2</sub> et de la consommation d'électricité. Toutes les actrices et tous les acteurs publics du territoire sont impliqués dans le projet.

Plus d'informations : <http://www.sig-ge.ch/clients/grandes-entreprises/les-energies/vos-solutions-de-chaaleur-et-de-froid/froid-renouvelable/le-projet-genilac>

**Antonin Tym** s'exprime sur un projet novateur de géothermie pour la transition énergétique de la ville de Litomerice (République tchèque). La ville bénéficie déjà d'un réseau de chaleur urbain. Celui-ci est alimenté au charbon et crée d'importants problèmes de pollution de l'air. Depuis le début des années 2000, les autorités de Litomerice ont élaboré une vision d'une ville indépendante sur le plan énergétique et bénéficiant d'un air propre. La stratégie élaborée autour de cette vision est double : faire des économies d'énergie en sensibilisant la population et investir dans les sources d'énergies renouvelables.

Des études universitaires ont démontré que la région de Litomerice a d'importants potentiels géothermiques. Le projet d'énergie géothermique, qui s'inscrit dans la vision politique municipale, a démarré en 2007. Les premiers forages d'exploration ont été réalisés cette année jusqu'à 2100 mètres de profondeur. L'objectif est d'aller jusqu'à une profondeur de 5 km en forant trois puits.

La chaleur ainsi obtenue devra remplacer la centrale au charbon par une source d'énergie locale et renouvelable. La difficulté actuelle est de convaincre des investisseurs sur le long terme en atténuant les risques financiers. Ceci passe notamment par la détermination d'un modèle durable de financement et par une négociation sur la répartition des rôles et responsabilités des opérateurs privés et publics dans la construction, l'exploitation et l'entretien des installations de distribution de chaleur.

Helsingin energia, représentée par **Juha Sipila**, est l'une des plus grandes sociétés d'énergie en Finlande. Elle couvre plus de 90% de la demande en chaleur d'Helsinki grâce à un vaste réseau de chauffage urbain.



Le réseau est également utilisé pour le refroidissement, ce qui permet d'en améliorer l'efficacité énergétique. Le réseau est alimenté en chaud par quatre centrales de cogénération et des pompes à chaleur et en froid par des systèmes à absorption et le refroidissement gratuit grâce à l'eau de la Mer Baltique. Une expérience pilote a été menée afin de récupérer la chaleur émise par un très important centre de calcul informatique. Les installations sont refroidies par un circuit d'eau froide, qui se réchauffe et alimente ainsi en chaleur le bâtiment et le réseau en cas de surplus. Ce système permet de valoriser la consommation électrique du centre de calcul (env. 1% de la consommation totale de la ville) en réduisant l'impact environnemental de 80%.

Plus d'informations : <http://www.helen.fi> et <http://edition.cnn.com/video/?/video/world/2011/02/14/gmb.fc.helsinki.underground.cnn>

### **Discussion – Débat**

La nécessité d'une transition énergétique n'a pas été remise en question, dans la mesure où toutes les villes présentes lors de l'atelier l'ont déjà engagée sur leurs territoires. Ce sont plutôt les aspects opérationnels qui sont au cœur du débat.

Deux questions centrales ont constitué le fil rouge de la discussion :

- Comment les nouvelles infrastructures énergétiques s'intègrent ou structurent notre territoire ?
- Comment financer la transition énergétique et notamment les infrastructures territoriales ?

### **Intégration des enjeux énergétiques dans la planification territoriale**

- A l'instar des infrastructures de mobilité, les infrastructures énergétiques devraient avoir un effet structurant en termes de développement territorial durable. Ceci en favorisant l'utilisation des ressources locales et renouvelables présentes sur le territoire (géothermie, eaux de surface, soleil, vent, biomasse, etc.).
- Il est important d'abord de valoriser les ressources énergétiques in situ, de recentrer le bâtiment dans le territoire, de mettre en exergue les conflits d'usage des ressources et enfin de définir des stratégies d'approvisionnement les plus adaptés en termes énergétique.
- L'approche territoriale de l'énergie doit tenir compte des conflits d'usage (gestion de l'eau, gestion du sous-sol, biodiversité, etc.).
- Les projets énergétiques intègrent aussi d'autres éléments du territoire. Ils sont souvent associés à l'aménagement d'espaces publics extérieurs pour la population, etc.
- L'échelle géographique à laquelle on envisage la planification énergétique est primordiale. Par exemple, le système genevois des concepts énergétiques territoriaux, inscrits dans la loi cantonale sur l'énergie, intègre ce jeu d'échelle en favorisant une approche sur un périmètre élargi qui doit tenir compte des ressources et contraintes à proximité des périmètres restreints d'aménagement (plan localisé de quartier).





## **Conciliation entre but des entreprises privées et efficacité énergétique**

- Les autorités des villes doivent exiger l'utilisation des énergies renouvelables sur leur territoire et dans la construction en particulier.
- Les relations et les habitudes de collaboration entre les collectivités locales et les opérateurs énergétiques privés ou publics constituent un élément fondamental pour l'élaboration d'une planification énergétique territoriale durable et efficace.
- Les grands opérateurs énergétiques privés nationaux ou internationaux, qui n'ont pas d'ancrage territorial dans la collectivité ont plus d'intérêts à la commercialisation de nouveaux systèmes énergétiques qu'aux économies d'énergies. C'est le rôle du secteur public de sensibiliser les habitant-e-s à faire des économies d'énergie. Il est difficile de trouver le juste équilibre entre ces deux enjeux et un des facteurs primordial est la propriété des infrastructures. Il semble important à tout le panel que les infrastructures soient en mains publiques.
- La décision d'investissement peut s'avérer difficile pour des projets à long terme. Le modèle de financement doit minimiser les risques et rester compétitif par rapport à des solutions classiques basées sur les énergies fossiles.

## **Outils d'aide à la planification énergétique des villes**

- Toutes les actrices et tous les acteurs (opérateurs, société civile, collectivités locales) ont besoin des mêmes données. Il existe des bases cartographiques et des données sur les ressources pour régler la compétition entre les différents usages.
- Il est important d'avoir un partage des données ce qui permettra aux villes de structurer leur planification énergétique.
- La collecte et la structuration des données énergétiques permettent de faciliter le dialogue entre les différents acteurs concernés par la planification énergétique.
- Certains outils sont présentés sur le site du Centre de Recherches Energétiques et Municipales (CREM) : [www.crem.ch](http://www.crem.ch).



## **Atelier A14 (Mercredi 17 avril 2013)**

### **Les leviers des autorités locales pour soutenir l'économie sociale et solidaire**

L'atelier sur l'économie sociale et solidaire (ESS) a eu pour but d'explorer les leviers à disposition des autorités pour renforcer ce type d'économie. Il a mis en évidence l'évolution du regard des collectivités publiques sur l'ESS : celle-ci n'est plus seulement perçue comme un ensemble d'activités réparatrices, mais comme une force de transformation de l'économie et de la société (par exemple pour la relocalisation de l'économie, la création de solidarité et de bien-être collectif, l'innovation sociale). L'atelier a passé en revue toute une série de bonnes pratiques des collectivités publiques pour développer l'ESS dans divers domaines (énergie, logement, culture, social, etc.). Faisant le tour des obstacles et freins persistants contre l'ESS, les participant-e-s ont suggéré différentes pistes d'action pour les surmonter (formation, information, achats et marchés publics, accords institutionnels stables, etc.).

#### **Coordination :**

- **M. Gaétan Morel, Service Agenda 21 – Ville durable, Ville de Genève**

#### **Modération :**

- **Christophe Dunand, Directeur, Réalise ; chargé de court à la Haute École de Gestion de Genève ; membre du comité d'Après-Genève (Suisse)**

#### **Intervenant-e-s :**

- **Denis Stokkink, Président, Pour la Solidarité (Belgique)**
- **Stéphane Bossuet, Directeur, « Artenréel » (Strasbourg/France)**
- **Sophie Swaton, Chercheuse, Centre d'étude interdisciplinaires Walras Pareto, Université de Lausanne (Suisse)**
- **Gilda Farrel, Cheffe de la Division pour le développement de la cohésion sociale, Conseil de l'Europe**
- **Jean-Philippe Magnen, vice-président du Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire ; vice-président du Conseil régional des Pays-de-la-Loire (France)**
- **Philippe Frémeaux, journaliste et éditorialiste, Alternative économique (France)**

**Denis Stokkink** a présenté différentes bonnes pratiques de collectivités publiques en matière d'économie sociale et solidaire (ESS) dans sept domaines : l'énergie verte (coopérative citoyennes éoliennes en Belgique), le logement durable (rénovation de logements publics par leurs locataires en Hongrie), la prévention de la santé (partenariats avec des mutuelles pour l'accès aux soins en France), les services à la



personne (projets municipaux en Suède), les incubateurs d'activités économiques (incubateur à Bilbao focalisé sur les innovations sociales et écologiques), les marchés publics (outils d'adjudication encourageant l'ESS à Bruxelles), l'accord institutionnel stable (accords avec des entreprises sociales en Andalousie pour le développement économique et social sur le territoire).

**Stéphane Bossuet** a présenté Artenréel, une entreprise collective pour les artistes à Strasbourg. Cette coopérative leur permet de développer des projets de manière collective. La municipalité la soutient financièrement car cette initiative rejoint l'objectif municipal de développement de l'économie créative et durable. Ce modèle coopératif a essaimé dans d'autres thématiques (service à la personne, services aux entreprises).

**Sophie Swaton** s'est centrée sur les bonnes pratiques en matière de soutien à l'ESS des collectivités publiques en Suisse romande. Au préalable, elle a insisté sur la spécificité de la définition de l'ESS en Suisse romande, qui ne se définit pas par le statut juridique des structures, mais par des critères qui sont des pratiques incarnées. La chambre genevoise de l'ESS, Après-Genève, a ainsi défini sept critères : quatre sont contraignants (transparence, intérêt collectif, autonomie, lucrativité limitée) et trois évolutifs (les membres doivent les mettre en œuvre progressivement : respect de l'environnement, gestion participative, management social). Sophie Swaton a mentionné les bonnes pratiques de la Ville de Genève comme le soutien à un incubateur pour entrepreneurs sociaux ou l'inclusion de critères sociaux, environnementaux, et économiques dans les procédures d'attribution des marchés publics.

**Gilda Farrel** a abordé l'aspect transformateur et démultiplicateur des initiatives citoyennes et notamment les aspects suivants : une meilleure utilisation des ressources (notamment par la récupération et le recyclage) ; des projets collectifs basé sur les notions de coresponsabilité, de bien commun et de mise en commun des ressources ; une participation alternative qui crée de la solidarité (par exemple dans les projets de transformations des espaces comme les jardins urbains ou les usines récupérées) ; l'utilité sociale et l'impact sur le bien-être de toutes et tous ; la mise en place d'évaluations des impacts comme outils de capitalisation des savoirs.

**Jean-Philippe Magnen** s'exprimé sur le rôle des élu-e-s dans le développement de l'ESS. Il a d'abord constaté une évolution : l'ESS est passée d'une perception comme activité réparatrice à celle comme force de transformation sociale de l'économie réelle (active d'ailleurs dans tous les domaines et sur les territoires). Parmi les initiatives ESS où les collectivités publiques peuvent particulièrement s'impliquer, il a cité les logements (par exemple les coopératives d'habitation) et la gestion des déchets (considérés comme des ressources). Les élu-e-s ont aussi un rôle dans la mise en lien des initiatives de l'ESS. L'action se situe donc sur plusieurs niveaux : soutiens et actions en faveur de l'ESS, reconnaissance de l'ESS au niveau national et international.

**Philippe Frémeaux** a attiré l'attention sur plusieurs contradictions dans le soutien affiché actuellement à l'ESS par les collectivités publiques. D'abord la compréhension de l'ESS peut être très variable selon les élus (qu'est-ce qui est mis exactement derrière le mot ESS ?). De plus, trop souvent les collectivités publiques reprennent les innovations en terme de biens et services, mais sans reprendre les modèles économiques innovants de l'ESS (par exemple, une municipalité va soutenir le développement d'un



système de velib', mais va en confier la gestion à une entreprise classique plutôt qu'à une structure de l'ESS). Enfin, bien qu'elles soutiennent l'accompagnement d'entreprises de l'ESS, les collectivités négligent les entreprises de l'ESS dans leurs achats et leurs marchés publics. Philippe Frémeaux a insisté sur l'importance d'accords institutionnels stables avec les acteurs de l'ESS pour éviter leur instrumentalisation.

### Questions et discussion :

La discussion a d'abord abordé la question des défis auxquels fait face aujourd'hui l'ESS, ainsi que les freins et obstacles qu'elle rencontre :

- le défi « culturel » d'éduquer et de transmettre les valeurs et fonctionnements de l'ESS ;
- le défi de l'autonomisation des acteurs de l'ESS ;
- le manque de visibilité provenant des actrices et acteurs de l'ESS eux-mêmes (par exemple difficulté à s'associer pour répondre à des appels d'offre publics) ;
- le manque de reconnaissance des actrices et des acteurs de l'ESS comme des parties prenantes à part entière (d'où leur négligence par les collectivités publiques) ;
- l'hostilité des actrices et acteurs économiques non ESS (les entreprises de l'ESS sont perçues comme des concurrentes, qu'il est préférable de présenter comme des « subventionnés ») ;
- le manque de porteurs de projet ESS.

La discussion a ensuite porté sur les actions que devraient entreprendre les collectivités en faveur de l'ESS :

- encourager dans les filières éducatives la formation à l'ESS, mais non sous l'angle d'une étude de l'ESS, mais plutôt pour un questionnement plus fondamental des notions économiques à partir du fonctionnement de l'ESS (par exemple : concurrence versus coopération) ; à cet égard, cette éducation ne devrait pas se limiter aux niveaux supérieurs, mais concerner aussi les formations professionnelles et secondaires ;
- faire de l'information et de la formation sur l'ESS à destination des élu-e-s et du public ;
- faciliter l'autonomisation des structures de l'ESS par la contractualisation avec les collectivités publiques ;
- inscrire l'ESS dans une réappropriation citoyenne de l'économie, dans un engagement des citoyennes et citoyens pour le bien commun ; aussi cet engagement devrait être valorisé par les collectivités publiques (exemple de l'expérience de gestion alternative de l'eau par la municipalité de Naples, de soutien à des « community land trusts » dans la région bruxelloise) ;
- incorporer des critères de l'ESS dans les appels d'offre des collectivités publiques (exemples de l'Italie, l'Espagne, la Belgique qui incorporent des clauses sociales dans les marchés publics, la Commission européenne y est favorable) ; ou privilégier les petits mandats ou les mandats sur invitation plus adaptés aux structures de l'ESS ;



- soutenir des formations pour accompagner les actrices et acteurs de l'ESS (afin d'être en capacité de répondre aux appels d'offre publics, ou de s'allier avec des entreprises de capitaux) ;
- veiller à imposer l'ESS dans les partenariats publics-ESS au niveau des critères (gouvernance, fonctionnement), tout en restant dans le cadre légal (voir par exemple les partenariats pour les pôles territoriaux de développement économique en France).

La discussion s'est terminée sur une réaffirmation des enjeux fondamentaux de l'ESS.

- L'ESS devrait travailler sur les valeurs comme élément discriminant. Ce sont ces valeurs qui doivent migrer, influencer les autres entreprises de l'économie « classique ».
- L'enjeu de l'ESS doit être l'innovation sociale. Il faut travailler avec des personnes porteuses d'innovation sociale.
- Avec l'ESS, il ne s'agit pas de satisfaire des besoins non satisfaits, mais de satisfaire autrement des besoins. Il est utile d'atteindre d'autres secteurs à travers l'ESS.

A noter que cet atelier fait également l'objet d'une publication ad hoc disponible sur le site internet de la Ville de Genève.



## Atelier A15 (Mercredi 17 avril 2013)

### Aalborg +20: Les prochaines étapes nécessaires

Depuis 1994, la Charte et les Engagements d'Aalborg ont guidé les villes européennes dans leurs efforts de promotion de la durabilité. Comment ce processus peut-il évoluer et continuer d'aider les villes à promouvoir le développement durable local ? L'objectif de cet atelier a été de procéder à une auto-évaluation de deux gouvernements locaux (la Ville de Genève et la Région de Navarre) qui ont utilisé le référentiel des Engagements d'Aalborg pour tendre vers la durabilité : quels ont été les forces et les faiblesses du cadre proposé pour ces municipalités ? La discussion a ensuite pu explorer la pertinence du nouvel outil proposé par Aalborg et ICLEI à l'intention des villes : une plateforme internet interactive.

#### Coordination et modération

- **Michael Damm**, Directeur du service de l'environnement, Ville d'Aalborg, Danemark

#### Intervenant-e-s :

- **Jean-Pascal Gillig** et **Nadine Allal** – Coordinateurs du Programme Stratégique de Développement Durable, Ville de Genève, Suisse
- **Rafael Tortejada** – Secrétaire, réseau des gouvernements locaux pour le développement durable de Navarre, Espagne
- **Stefan Kuhn** – Directeur gouvernance urbaine, ICLEI Europe, Facilitateur pour cette session

**Jean-Pascal Gillig** et **Nadine Allal** prennent la parole pour présenter la mise en œuvre des Engagements d'Aalborg en Ville de Genève. Plus particulièrement, ils présentent : (1) les raisons pour lesquelles Genève les a signés, (2) la synthèse des avantages et des difficultés qu'ils ont rencontrés et (3) reviennent sur les bénéfices que la ville a pu en retirer.

(1) Avant 2007, la politique de développement durable est sectorialisée et axée sur l'exemplarité. Le nouveau Conseil administratif (exécutif) a souhaité alors mettre en place une politique de développement durable qui soit : a) cohérente et transversale, b) ambitieuse et évaluable, c) efficace et communicable. La Ville a donc eu besoin d'un cadre de référence et d'outils pour ancrer et légitimer la nouvelle politique de développement durable. Genève a ainsi opté pour les Engagements d'Aalborg comme cadre de référence pour ancrer ce tournant politique. Etant signataire de la Charte d'Aalborg depuis 1995 et membre d'ICLEI depuis 1998, la Ville a logiquement choisi le processus des Engagements d'Aalborg. De plus, Genève a adhéré à l'idée centrale voulant que les villes soient, de par leur proximité avec les citoyens, la solution pour le développement durable. ICLEI fait également la promotion de cette idée.



(2) Après deux ans de mise en œuvre, 2013 coïncide avec le bilan intermédiaire du Programme stratégique de développement durable. Les points principaux qui ressortent de ce bilan sont : a) c'est le premier programme transversal d'envergure en Ville de Genève, en soi, cela est significatif d'avoir créé les outils nécessaires à sa mise en place. Des collaborations interservices, voir interdépartementales se sont tissées pour répondre à des objectifs communs de développement durable. Il faut toutefois continuer à susciter plus d'adhésion et de soutien, mieux intégrer toutes les priorités des politiques du développement durable, et avoir une vision à long-terme ; b) la gestion de projet et l'évaluation n'est pas encore devenue une culture de travail, mais des outils communs ont été développés et sont devenus des références au sein de l'administration. Toutefois, les limites des données disponibles et les ambitions différentes de chaque actrice et acteur font que l'on doit toujours être attentif à : « We measure what we care about and we care about what we measure ». c) Le programme a permis de bénéficier de ressources supplémentaires, mais la gestion décentralisée du budget et sa votation annuelle sont des freins à une vision à long-terme et transversale. L'hétérogénéité des objectifs et des partis prenantes ainsi que la complexité de la thématique n'a pas facilité la communication.

(3) Pour le premier cycle du Programme de développement durable (2011-2014), la Ville de Genève s'est focalisée sur des objectifs dont la mise en œuvre est surtout liée à des compétences internes à l'administration. Après deux ans de mise en œuvre, le Programme a permis de mettre en œuvre une grande diversité de projets, mais dont beaucoup sont des projets d'exemplarité avec un impact au niveau territorial assez limité. La Ville est un lieu d'échange avec la population, de diagnostic et une pépinière d'idées. Les grands défis sont à l'échelle du « Grand-Genève ». La Ville de Genève ne pourra répondre toute seule aux défis majeurs de la région, à savoir : le logement, la mobilité, l'emploi, la répartition des richesses et la cohésion sociale. Un des objectifs principaux pour le deuxième cycle du Programme de DD (2015-2018) sera de créer des ponts plus solides et plus importants entre tous les acteurs du « Grand-Genève ». La question de gouvernance sera donc centrale pour permettre de répondre efficacement aux défis actuels et de demain.

**Rafael Tortejada** présente le programme Agenda 21 de la région de Navarre. Aujourd'hui, près de 89% de la population de la région habite dans des municipalités pourvues d'un programme Agenda 21. M. Tortejada présente la diversité des projets et actions Agenda 21 sur l'ensemble du territoire de Navarre. C'est la ville de Pamplune qui a réalisé le plus grand nombre de projets jusqu'à aujourd'hui.

M. Tortejada relève les particularités de la mise en place du référentiel d'Aalborg dans le contexte espagnol. A ce titre, il est important de noter que certains domaines d'actions relèvent de compétences politiques régionales ou nationales et sont logiquement sous-représentés au niveau local. Il souligne également le fait qu'un projet peut toucher à plusieurs engagements tels qu'identifiés par le programme d'Aalborg. Par exemple, aujourd'hui, seuls 6% des actions et projets touchent directement l'engagement 10 (« Du local au global ») alors qu'en 2012, près de 35% des projets et actions concernaient indirectement ce même engagement. Les projets liés à la catégorie « aménagement » ont considérablement progressé et ont significativement amélioré les temps de trajets entre les lieux de



travail et domicile dans plusieurs villages de la région. Inversement, le fait que l'engagement 7 « actions locales pour la santé » ait le plus petit nombre d'actions peut s'expliquer par le fait que ce domaine ne dépend pas d'une compétence locale mais plutôt régionale.

La deuxième partie de la présentation se focalise sur la question des budgets ainsi que sur l'influence de la crise financière. M. Tortejada aborde la question des subventions et leur rôle dans la mise en œuvre des actions et des projets A21 dans la région de Navarre. Il fait remarquer qu'en 2008, un pic de subventions a été atteint, alors que ce taux de subventionnement s'est ensuite complètement effondré pour atteindre zéro en 2012. Ces importantes fluctuations correspondent aux changements de pouvoir dans la sphère politique et à la grave crise financière qui touche la zone Euro.

Le financement des nouveaux Agendas 21 locaux et le financement d'un concours des bonnes pratiques ont connu le même essor. Depuis 2005, 4.2% de tous les projets et actions ont été subventionnés par le gouvernement régional. Étonnamment, l'année pendant laquelle le plus grand nombre de projets et actions ont implémentés est 2012, l'année où le niveau de subvention est descendu à 0%. Le taux de subventionnement ne constitue donc pas forcément le seul facteur déterminant pour la mise en œuvre des actions. La progressive consolidation des actions Agenda 21 et ainsi que la diversification des sources de financement peuvent être à l'origine de cette situation.

La prochaine étape pour la région consiste à utiliser le guide de mise en œuvre des engagements d'Aalborg d'ICLEI, qui a été traduit en espagnol, et à intégrer l'approche en cinq étapes dans le processus de mise en œuvre. En ce qui concerne les priorités, la région veut se focaliser sur la production de plans municipaux pour le changement climatique, la consommation durable et la gestion des déchets. Un autre domaine sur lequel la région veut se focaliser est l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. M. Tortejada insiste enfin sur le fait qu'il faille travailler ensemble et croiser les expériences, tout en comptant autant que possible sur la participation de la population.

**Michael Damm** constate que le cas de Navarre est un bon exemple de la manière dont le développement durable peut pousser à une utilisation rationnelle des financements.

**Stefan Kuhn** présente la nouvelle plateforme de partage en ligne de différentes pratiques durables, mise au point par ICLEI et Aalborg. Il met en avant l'interaction existante entre le niveau global et le niveau européen en ce qui concerne le développement durable. Les conférences globales sur la durabilité à l'image de Rio+20 sont suivies par des conférences européennes qui reprennent les objectifs définis globalement et qui les intègrent au niveau européen et local. Ainsi les documents qui ressortent de ces conférences globales structurent et dirigent quelque peu les documents plus concrets qui émanent des conférences européennes.

Lors des discussions entre ICLEI et Aalborg sur les prochaines étapes à entreprendre, il est apparu clairement que la prochaine étape logique devait refléter la diversité des développements et des initiatives qui se font en Europe. Il est important de valoriser toutes ces différentes expériences pour que tout le monde puisse les consulter et en tirer des enseignements. L'outil choisi pour parvenir à cet objectif





est une plateforme des villes durables en ligne. Ce projet, mené conjointement par ICLEI et Aalborg, s'insère dans une volonté de mise ensemble, de catégorisation et de simplification de l'information pour que les villes puissent choisir les meilleurs outils en fonction de leur situation. Le public cible principal de cette plateforme sont les villes européennes, mais celle-ci reste ouverte au public et accessible pour tout individu intéressé. La plate-forme a été mise en ligne en avril 2013 et ce seront bientôt les membres eux-mêmes qui pourront mettre en ligne le contenu qui les concerne. Il est intéressant de noter que les thèmes principaux selon lesquels les différents cas sont classés ont considérablement évolué depuis la création des Engagements d'Aalborg et ne correspondent plus exactement à la version d'origine. Il s'agit là d'une preuve de dynamisme du mouvement du développement durable en Europe et de son pouvoir d'adaptation. Plus d'informations sur : <http://www.sustainablecities.eu/>.

### Questions et discussion

Le public s'interroge en premier lieu sur le fonctionnement de la plateforme et sur sa gestion à long terme. Il est important qu'une gestion active soit mise en place afin de conserver autant que possible l'impulsion de départ. Selon Michael Damm, ICLEI et la ville d'Aalborg vont investir des ressources pour maintenir cette plateforme à jour et la rendre attractive pour les villes partenaires.

Une personne du public s'interroge sur la nécessité ou non de mettre à jour les Engagements d'Aalborg eux-mêmes dans la mesure où une importante évolution des enjeux est observable actuellement. Selon Michael Damm, il n'y a pas un réel besoin de modifier les Engagements d'Aalborg aujourd'hui puisqu'ils sont prévus pour évoluer et être adaptés à des réalités différentes. En effet, chaque ville s'approprie les différents engagements à sa façon et les adapte à son contexte, en donnant la priorité à ceux qui sont les plus pertinents pour son territoire. Les Engagements d'Aalborg résistent ainsi bien à l'épreuve de temps, en partie grâce à leur fluidité, leur exhaustivité leur et adaptabilité.

Un des éléments très importants du référentiel d'Aalborg est son approche holistique qui touche à tous les domaines du développement urbain durable. Ce cadre de référence restera par conséquent pertinent pendant longtemps car il englobe tous les facteurs et tous les enjeux. Les cadres d'actions plus récents sont la plupart du temps spécialisés et se concentrent sur un ou quelques domaines. La force des Engagements d'Aalborg réside ainsi dans leur flexibilité.



## Atelier B3 (Jeudi 17 avril 2013)

### La finance et les investissements durables : une approche pratique

Depuis une dizaine d'années, le marché des investissements durables et responsables (ISR) a progressé de manière spectaculaire dans les pays industrialisés. Cette pratique financière, qui s'est largement nourrie des débats sur le développement durable et la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE), consiste à sélectionner ses placements, non plus uniquement sur la base de critères financiers (rentabilité, risque, etc.), mais en intégrant à son choix des préoccupations sociales, éthiques et environnementales. En clair, avec l'ISR, on cherche à concilier finance et développement durable. Pour les gouvernements locaux, ce système présente de nombreux avantages.

L'objectif de cet atelier a été d'offrir aux gouvernements locaux une vue précise et concrète des potentialités de l'ISR. Pour ce faire, plusieurs questions ont été abordées. Quels sont par exemple les différents types de fonds et les différentes formes d'ISR ? Quelles sont les performances des fonds ISR ? Et leurs potentiels ? Pour y répondre et confronter les points de vue, deux représentants de villes, un spécialiste de l'ISR et une analyste en durabilité de l'UBS ont été réunis.

#### Coordination :

- **Nathalie Roig**, Direction du Département des finances et du logement, Ville de Genève

#### Modération :

- **Modération** : Remco Fischer, UNEP Finance Initiative, cofondateur de Sustainable Finance Geneva (Suisse)

#### Intervenant-e-s :

- **Jean Laville**, Associé, oncer (Genève/Suisse)
- **Agathe Bolli**, Sustainability Analyst, UBS SA (Suisse)
- **Chiara Von Gunten**, Directrice de filiale, Z/Yen Group Limited (Suisse)
- **Philippe Krebs**, Adjoint de direction, Ville de Genève (Suisse)

**Jean Laville** s'est penché sur le changement fondamental que représente la finance durable. Il a insisté sur le fait que dans la notion d'« investissement socialement responsable », il faut entendre le concept de « responsabilité » au sens fort : les personnes qui investissent sont responsables car elles opèrent des choix dans une situation qui n'est pas gagnant-gagnant (win-win) ; elles se doivent donc d'arbitrer entre la logique financière de rendement à court terme et la logique d'impact à long terme en matière sociale et environnementale. Jean Laville a brièvement rappelé les trois attraits de l'approche d'investissement



responsable : elle permet d'anticiper les exigences de réglementation de la société, d'obtenir des retours sur investissement à long terme (avec notamment une meilleure maîtrise des risques), et d'aligner les investissements sur ses valeurs (durabilité économique et acceptabilité dans la société). Même si les investissements responsables restent pour l'heure minoritaires (2% du marché en Europe), ils sont en progression.

Du côté de l'action publique, Jean Laville explique que le cadre réglementaire va vers une exigence d'intégration des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance dans les rapports des entreprises cotées en bourse. A titre d'exemple, l'Union européenne est en train de travailler sur une telle obligation. Les collectivités publiques jouent un rôle d'impulsion dans le développement des investissements responsables. En France, la caisse de pension publique RAFP a décidé de placer 100% de ces actifs selon des critères ESG (environnement, social, gouvernance) ; en Suisse la caisse de pension du personnel de l'Etat de Genève CEH/CIA est désormais tenue par la loi d'investir dans une perspective de développement durable et d'investissement responsable.

**Agathe Bolli** a présenté les six étapes qu'implique, pour une collectivité publique, la décision d'investir de manière durable. La première étape est d'analyser le portefeuille d'investissements existants sous l'angle du développement durable. La deuxième est d'interroger la signification de la durabilité pour l'investisseur, ses attentes, la performance recherchée en termes de durabilité, les risques consentis, etc. La troisième étape consiste à analyser les effets entraînés par l'ajustement du portefeuille. La quatrième est de définir exactement la stratégie d'investissement responsable. La cinquième est de mettre en œuvre la stratégie. La sixième est d'effectuer un monitoring continu de la stratégie d'investissement. Agathe Bolli a conclu que la mise en œuvre d'une stratégie d'investissements responsables n'est pas un exercice facile. Par contre, il s'agit selon elle d'un voyage gratifiant du fait de la contribution en terme environnemental, social et local.

**Philippe Krebs** a quant à lui abordé la politique d'investissement responsable de la Ville de Genève. Cette politique résulte d'une volonté politique de l'exécutif communal en 2009. Deux motivations étaient à la source de cette décision : d'une part la volonté de la municipalité d'être exemplaire du fait du rôle et du rayonnement de Genève comme place importante de coopération internationale abritant des organisations internationales actives en matière de travail, d'environnement, de droits humains ; d'autre part, la volonté d'impulser le développement des investissements responsables dans une place financière importante comme Genève. La Ville de Genève est un investisseur à travers quelques fonds spéciaux issus de donations qu'elle gère (35 millions CHF) et surtout à travers la caisse de pension de ses employé-e-s, la CAP (2.8 milliards CHF d'actifs sous gestion). Philippe Krebs a présenté les chartes d'investissements de la Ville de Genève et de la CAP qui ont été adoptées en 2010 et 2011 respectivement. Du côté des fonds spéciaux de la Ville, cette politique a entraîné par exemple l'abandon d'investissements dans les hedge funds et les matières premières. Le constat qui se dégage sur cette période (certes très courte) est que le portefeuille « nettoyé » de la Ville de Genève a eu un rendement semblable à l'indice de référence des investissements. Cela démontre qu'une stratégie d'investissement responsable ne porte pas préjudice au rendement des investissements.



**Chiara Von Gunten** a présenté l'action de la « City of London corporation » en matière d'investissements responsables. Elle a d'abord rappelé le caractère particulier de la City, à la fois gouvernement local du Borough central de Londres et place financière internationale (dont le revenu représente 3.5% du revenu national du Royaume-Uni). Chiara Von Gunten a présenté ensuite diverses initiatives de la « City of London corporation » pour développer la finance durable. La City a élaboré avec le gouvernement britannique les « London Principles » pour les actrices et acteurs financiers en matière de développement durable ; les sept principes identifiés ont été proposés au Sommet de Johannesburg de 2002 par le gouvernement britannique. A travers des recherches et du lobby, la City a joué un rôle-clé dans le développement du marché du carbone au Royaume-Uni et en Europe. En 2005, la City a constitué le « London Accord » qui instaure un partage des rapports ESG (environnement, social, gouvernance) entre les différentes parties prenantes, publiques et privées, signataires. Enfin, face au défi de l'urbanisation dans le monde et de la crise des finances publiques, la « City of London corporation » a le projet de développer des mécanismes de financement innovants pour répondre à ce défi.

#### **Questions et discussion avec la salle**

La discussion avec la salle a fait ressortir plusieurs thématiques importantes :

- L'impact des investissements socialement responsables est réel, malgré leur caractère encore minoritaire. En témoignent la réactivité des entreprises évincées de portefeuilles pour non-durabilité, ou l'adoption de rapports ESG et de codes de conduites par les entreprises.
- La transparence est de plus en plus exigée des entreprises et des personnes qui investissent. C'est une tendance de fond.
- Le manque des critères de civisme fiscal (payer ses impôts) des actrices et acteurs économiques et financiers dans les exigences en matière de responsabilité sociale. C'est un pas d'autant plus nécessaire pour les collectivités publiques vu qu'elles tirent la majorité de leur revenu de l'impôt.



## Atelier B9 (Jeudi 17 avril 2013)

### Les politiques publiques des collectivités locales en faveur de la souveraineté alimentaire

#### Coordination :

- **M. Gaétan Morel**, Service Agenda 21 – Ville durable, Ville de Genève

#### Modération :

- **Catherine Morand**, Responsable médias pour Swissaid, Suisse

#### Intervenants-e-s :

- **Christophe Golay**, Chargé de recherche à l'Académie de droit international humanitaire et de droits humains, consultant auprès de la FAO et ancien collaborateur de Jean Ziegler, rapporteur spécial de l'ONU sur les questions de droit à l'alimentation.
- **Céline Liver**, Département de la Cohésion Sociale, Ville de Genève
- **Alessandra Roversi**, Chargée de projets chez Slowfood, Italie- Suisse
- **Rudi Berli**, Secrétaire international et régional du syndicat paysan Uniterre, producteur aux « Jardins de Cocagne », Suisse
- **Notis Lebessis**, Conseiller à la Commission Européenne, Agriculture et Développement rural, Bruxelles

Les objectifs de l'atelier B9 ont été les suivants : a) Analyser les enjeux locaux et internationaux de la souveraineté alimentaire, au Nord comme au Sud, en questionnant l'action des villes et des collectivités locales ; b) Présenter les enjeux de l'agriculture mondiale et de la souveraineté alimentaire, et mettre en avant de bonnes pratiques.

Pour **Catherine Morand**, modératrice de l'atelier, le terme de « souveraineté alimentaire » est encore assez peu connu et sa définition n'est pas communément acceptée, en raison de son caractère politique. La définition proposée par les organisatrices et organisateurs de cette session est la suivante : « la possibilité pour une nation de décider de la façon dont elle veut se nourrir ». Pour Via Campesina, la définition serait la suivante : « le droit des populations, de leurs Etats ou unions à définir leur politique alimentaire sans dumping social ».

Il est important de noter que la nouvelle constitution genevoise (2005), à l'article 187, mentionne la souveraineté alimentaire comme élément constitutif de la politique de l'Etat de Genève. La volonté politique constitue donc un élément majeur pour le développement de la souveraineté alimentaire. D'où le désir de Catherine Morand, dans le cadre de cette 7<sup>e</sup> Conférence européenne des villes durables, de



s'interroger sur ce que peuvent faire les collectivités locales, notamment en milieu urbain, pour promouvoir des conditions d'une souveraineté alimentaire.

### ***Le contexte mondial de l'agriculture et de l'alimentation***

Pour **Christophe Golay**, depuis près de quarante ans, plus de 800 millions personnes sont sous-alimentées sur la planète et ce chiffre ne tend pas à diminuer. A Genève, environ 20'000 personnes sont sous-alimentées, notamment des familles monoparentales. La principale préoccupation de son intervention est la suivante : Comment réduire la faim dans le monde ? Comment améliorer la qualité de l'alimentation (lutter contre les carences) ?

Historiquement, il existe trois approches. L'une est basée sur la sécurité alimentaire. Il s'agit d'un objectif qui n'est assorti d'aucune politique spécifique. Devant un outil si peu efficace, la fin des années 1990 a vu émerger le droit à l'alimentation, soit une approche intégrant les composantes traditionnelles de la sécurité alimentaire – accès, disponibilité, qualité de l'alimentation –, mais comprenant aussi des obligations pour les Etats. La troisième approche, celle de la souveraineté alimentaire, est une revendication politique, qui n'est pour l'instant reconnue dans aucun texte international. C'est une lutte de pouvoir, des exclu-e-s qui luttent contre le pouvoir de celles et ceux qui sont en possession de l'argent. Elle est souvent assortie d'une lutte contre les discriminations sur l'accès à la terre (à des ressources productives et à un salaire), ou d'une lutte contre les discriminations de genre.

Le terme de souveraineté alimentaire ne vient pas des Etats. C'est pourquoi il y a plusieurs définitions, qui ont évolué dans le temps. Christophe Golay retient surtout celle défendue par la Via Campesina, qui revendique la souveraineté alimentaire comme un droit humain, contre des réglementations internationales qui ne le reconnaissent pas : le libre-échange, l'agriculture intensive d'export ou l'agriculture industrielle. Christophe Golay rappelle ainsi les sept principes de Via Campesina :

- Accès à l'alimentation
- Redistribution des terres (réforme agraire)
- Protection de la terre, des ressources naturelles.
- Réorganisation du commerce agricole favorisant l'économie locale
- Lutte contre la domination des multinationales
- Paix sociale (lutte contre l'oppression des paysannes et paysans)
- Contrôle démocratique : contribution des paysans dans les décisions sur l'agriculture

En outre, il rappelle que cette acception inclut également un contrôle démocratique, soit la contribution personnes qui travaillent la terre dans les décisions touchant à l'agriculture.

### **Quelles sont les contraintes empêchant la souveraineté alimentaire ?**



Pour Christophe Golay, ce sont principalement des réglementations internationales défavorables qui empêchent le développement de la souveraineté internationale. La libéralisation des marchés a forcé les pays pauvres à abandonner leurs politiques de soutien à l'agriculture, et les a rendus dépendants de l'extérieur. En 1995, la création de l'OMC a cristallisé et officialisé cette situation. Les paysannes et paysans ne peuvent plus se protéger par des outils nationaux. Les conséquences sont les suivantes : aujourd'hui, dans le monde, dix multinationales contrôlent plus de 30% des semences. Monsanto contrôle à lui seul 90% des OGM. Dans l'industrie alimentaire : deux cent multinationales contrôlent le marché alimentaire, et vingt-neuf figurent parmi les premières puissances économiques.

En outre, depuis 2008, l'accaparement des terres provoque une concentration des surfaces et l'accroissement de l'agriculture industrielle. Or les politiques publiques peuvent freiner ou empêcher cette domination par les grosses entreprises : la crise alimentaire de 2008 a permis une prise de conscience des Etats et de l'ONU sur les dangers de cette tendance globale à la concentration. Le Parlement Européen a ainsi adopté une résolution le 22 mai 2008 qui défend le droit des Etats à leur souveraineté et sécurité alimentaire. Le 17 mai 2008, les présidents de douze pays latino-américains ont également convenu de la déclaration « Foods for life », dans laquelle ils affirmaient le droit des pays à leur souveraineté et sécurité alimentaire.

Olivier de Shutter, rapporteur spécial de l'ONU pour le Droit à l'alimentation, a proposé de faire adopter à l'OMC une déclaration sur la sécurité alimentaire qui permettrait de donner une marge de manœuvre aux Etats au sein de l'OMC. Cette idée avance à l'heure actuelle trop lentement. Diverses tentatives ont été lancées pour faire adopter une convention internationale permettant d'assurer le droit à l'alimentation. A titre d'exemple : une convention reconnaissant les diversités culturelles permettrait aux Etats de négocier une exception culturelle, ou encore la Convention sur les droits des paysans.

Ainsi, le Conseil des Droits de l'Homme veut faire reconnaître un Droit à la souveraineté alimentaire pour les paysannes et paysans, incluant les droits sur accès à la terre, les droits sur semences, les droits sur alimentation. En outre, diverses initiatives individuelles d'Etats vont dans le même sens. La Constitution de 2008 de l'Equateur reconnaît par exemple la souveraineté alimentaire et le droit à l'alimentation. La loi a été officiellement adoptée en 2009, promettant l'interdiction des OGM, un soutien financier pour les petit-e-s productrices et producteurs et à l'agro-écologie. Toutefois, malgré l'existence des principes de base, la mise en œuvre est difficile.

Egalement, la Bolivie, le Népal, le Vénézuéla, le Mali, le Sénégal ont adopté des textes similaires. D'après Olivier de Shutter, toutes les mesures que l'on peut mettre en œuvre pour soutenir la souveraineté alimentaire sont à l'opposé des règles édictées par l'OMC.

Cependant, si des gouvernements locaux mettent réellement en œuvre des mesures pour faire appliquer les textes adoptés, l'OMC ne pourra pas engager de procédures. Il en résulterait en effet un processus beaucoup trop coûteux, complexe et long.



Pour Christophe Golay, les Etats doivent donc avoir le courage de s'engager vers la souveraineté alimentaire. Jusqu'ici, en effet, il n'y a pas de plainte contre la Suisse vis-à-vis de sa politique en faveur de la souveraineté alimentaire.

### ***Présentation de bonnes pratiques de politiques publiques en faveur de la souveraineté alimentaire en Suisse et en Europe***

#### **1) La Ville de Genève : politique de soutien à l'agriculture de proximité à travers la restauration scolaire**

**Céline Liver** présente le projet « croquons local » de soutien à l'agriculture de proximité à travers la restauration scolaire, démarré en 2011.

Cette campagne s'inscrit dans le contexte d'une politique volontariste de la Ville de Genève, qui a mis en place des mesures incitatives (attribution de subventions) pour les restaurants sous la responsabilité des collectivités qui s'approvisionnent en produits locaux. Depuis 2011, la part des produits d'origine locale consommée dans les restaurants de collectivité a augmenté. A Genève, les restaurants scolaires sont gérés par des associations, et non pas par l'administration publique. Il y a actuellement quarante-cinq restaurants scolaires dans les écoles primaires et quarante-deux dans les crèches. Ce qui représente près de sept mille repas par jour, soit un million par an. Les restaurants scolaires sont approvisionnés par trente-six cuisines de production différentes, ils sont totalement autonomes dans leurs choix d'approvisionnement.

Céline Liver ajoute quelques chiffres pour préciser le contexte agricole du canton de Genève : 430 exploitations agricoles pour 450'000 habitant-e-s. La population genevoise dépend donc grandement de l'extérieur au niveau alimentaire. Le label Genève Région Terre Avenir (GRTA) a été développé par l'Etat de Genève et lui appartient, il est administré par la Direction Générale de l'Agriculture. Aujourd'hui ce label compte 335 entreprises certifiées par un organisme indépendant et contrôlé. Les quatre principes de certification sont: la qualité, la proximité, la traçabilité et l'équité. Depuis mai 2011, les associations de gestion des cantines scolaires proposent au minimum une fois par jour un produit GRTA, plus un menu GRTA complet par mois.

Céline Liver insiste également sur la sensibilisation du public. Cette politique incitative est accompagnée de campagnes de sensibilisation. La Ville de Vernier, par exemple, propose des animations régulières dans les écoles, avant ou après les repas, des jeux pour découvrir la provenance des produits, les produits de saisons (cartes postales). Vingt-quatre écoles ont été sensibilisées jusqu'à présent, soit près de 2500 enfants. Les forces de cette politique sont nombreuses. Outre une adhésion forte des cuisinières et cuisiniers et associations de restauration scolaire grâce aux mesures incitatives, la demande importante et régulière en produits locaux a généré un effet levier auprès des fournisseurs et a permis de développer le label (augmentation rapide du nombre d'entreprises labellisées). Sur le plan alimentaire et sanitaire, cette politique a permis d'augmenter la diversité des produits servis dans les cantines scolaires.





En outre, les circuits courts (ACP, vente directe) sont présents sur ce marché, mais avec certaines limites. Les restaurants scolaires et de crèches notent certains coûts supplémentaires qu'il est encore difficile d'évaluer. Enfin, les responsables des cuisines n'apprécient pas toujours le respect de la saisonnalité des produits, tout comme certains parents. Cependant une volonté certaine existe de pérenniser l'initiative, notamment en augmentant l'offre à deux produits GRTA par jour et en créant une plateforme de distribution des produits GRTA pour améliorer la disponibilité des produits.

## 2) Italie du Nord: partenariats public-privés pour la souveraineté alimentaire

**Alessandra Roversi** s'exprime sur les propositions d'actions formulées par la Région Piémont :

- Promouvoir l'éducation alimentaire dès l'école ;
- Choisir les aliments pour la restauration collective et scolaire avec des critères stricts en faveur d'une plus grande souveraineté alimentaire ;
- Favoriser les circuits courts ;
- Promouvoir les jardins potagers urbains et scolaires comme une expérience sociale formatrice ;
- S'engager à conserver les terrains agricoles et réfléchir à l'utilisation du sol ;
- S'engager dans des projets de coopération internationale avec les associations ;
- Valoriser le plaisir à table, la convivialité comme moment clé de rencontre entre les personnes et cultures (Slow Food parle de « plaisir responsable »).

Elle cite quelques exemples menés en Italie du Nord sur cette problématique :

- **Engagement pour l'accès à la terre, la revitalisation du territoire, la réappropriation des friches urbaines, la planification urbaine et périurbaine. Par exemple :**

- En réfléchissant à la durée des baux pour les terres appartenant aux municipalités (une longue durée peut permettre un meilleur engagement) ;
- En favorisant l'accès à la terre pour les jeunes qui veulent se lancer ;
- En optimisant l'espace entre logements et jardins potagers (promulguer une loi permettant de cultiver des terrains vagues sans être dans l'illégalité).

Pour cela, il est intéressant d'impliquer davantage les ingénieurs de génie civil, architectes de systèmes ainsi que les services d'urbanisme locaux.

- **Le Parc agricole du Sud de Milan**

Le Parc agricole de Milan est l'un des plus grands d'Europe, avec près de 1400 exploitations agricoles. Seules quarante fermes vendent leur production en direct. Les autres pratiquent l'agriculture intensive (rizières, bovins) et exportent leur production. La question suivante se pose : comment requalifier cet espace pour assurer la souveraineté alimentaire de la ville de Milan ? Selon Alessandra Roversi, de nombreux terrains pourraient être mis en bail agricole plus longtemps. Par exemple, le programme



« Nutrire Milano », mis en place par Slow-food avec deux universités, notamment l'Université des sciences gastronomiques (L'Università degli Studi di Scienze Gastronomiche), met en avant ces réflexions. Une cartographie des filières a été mise en place pour requalifier certaines terres.

Globalement, il y a un besoin de mieux planifier et de cartographier les lieux d'échange, les filières, ainsi que les potentialités de production des territoires. Diverses mesures sont possibles :

**a) Assurer la transmission et une meilleure formation**

- Le besoin de meilleurs réseaux de transmissions de savoirs se fait sentir. En Italie, moins de 3% des agricultrices et agriculteurs ont moins de quarante ans. Il s'agit là d'un enjeu important ;
- Il convient également de favoriser l'accès aux métiers de la bouche et de la terre, voire inventer de nouveaux métiers, comme l'« agrigelatario », le sommelier de fruits ; l'agriculture civique et sociale pour des produits « biosociaux » élaborés par des personnes en insertion, des jeunes en difficulté, des personnes handicapées, etc. ; l'« agriasilo-agrinido » (crèches à la ferme), ou encore l'agritourisme urbain, etc.

**b) Promouvoir les partenariats et les financements innovants**

- En Italie, tous les projets ont besoin de partenaires diversifiés, multisecteurs (ONG, municipalités, Union Européenne). Pour pallier les difficultés de financements, il conviendrait de développer le micro-crédit ou le financement social et solidaire ;
- Réduire la complexité bureaucratique (elle entraîne des coûts de fonctionnement importants, il faut des « régies de coordination » pour remplir tous les documents pour accéder à un étal de marché, ouvrir un lieu d'échange pour coopératives, etc.) ;
- Mieux coordonner l'action entre les départements des administrations (penser de façon plus holistique et transversale) ;
- Créer plus de lieux d'échange réels et virtuels (participation de citoyennes et citoyens, interfaces institutionnelles, lieux où échanger les légumes).

**Intervention de David Aviles** : maire d'Aglitori, petite ville d'Andalousie de 2000 habitant-e-s. La municipalité mène une politique de promotion de la production locale fondée sur la diversification de l'économie des petits villages vivant de l'huile d'olive. La municipalité tente de promouvoir de nouvelles cultures plus durables et la fabrication locale de produits dérivés, comme par exemple la transformation des feuilles d'olivier en biomasse.

***Débat sur le principe de souveraineté alimentaire en Suisse et en Europe***

**Rudi Berli** d'Uniterre souligne que le problème actuel dépasse l'agriculture : il est également social, sanitaire et culturel. Selon lui, nous sommes toutes et tous sommé-s-s de nous plier aux règles de la globalisation : le fonctionnement de marché pèse sur les revenus des productrices et producteurs et



pousse à une production délocalisée. A son sens, la souveraineté alimentaire est un outil qui permet de mobiliser les instances dans une discussion avec les parties prenantes. Le principe de souveraineté alimentaire est en contradiction avec le modèle économique dominant, ce qui permet de le remettre en question. La production alimentaire locale n'est pas seulement une nécessité, mais également une richesse humaine et économique. Elle assure la pérennité de l'approvisionnement des populations et en même temps des revenus agricoles stables. Le modèle libéral, au contraire, fait pression sur les prix et sur les conditions de vie des productrices et producteurs. Le marché dérégulé ne permet pas de relever les défis du développement durable et du changement climatique. L'alternative que soutient Uniterre, c'est la planification par la base : la contractualisation entre celles et ceux qui produisent et celles et ceux qui consomment. La planification permet d'avoir des politiques sur le long terme.

### **Union Européenne : quelle politique pour défendre la souveraineté alimentaire ?**

**M. Lebessis**, Conseiller à la Commission Européenne, est en charge des analyses d'impact conduites en amont des politiques de l'UE. Selon lui, il faut prendre garde aux termes employés : la Commission Européenne n'est pas contre le principe de souveraineté alimentaire, mais celui-ci sert-il de base à la politique de l'UE ? Sans doute que non. M. Lebessis souligne qu'il faut aussi prendre en compte les besoins alimentaires massifs des mégapoles européennes, et des régions. Aujourd'hui, l'agriculture de proximité ou locale ne peut pas répondre à elle seule à ces besoins gigantesques. L'UE se doit de soutenir l'industrie agroalimentaire car elle finance la recherche, indispensable pour la modernisation de la production alimentaire, et elle produit les principales semences utilisées dans les grandes productions de masse.

En 2050, il ne sera pas possible de nourrir les populations (qui ne cessent de croître) avec l'agriculture d'aujourd'hui, ni avec le régime alimentaire actuel. La nourriture du futur peut aussi s'appuyer sur la transformation de l'industrie agro-alimentaire au niveau global, qui doit investir pour évoluer vers une production agricole « décarbonnée » : moins dépendante du pétrole et des intrants chimiques. Pour inciter l'industrie, une approche plus intégrée de la réglementation serait intéressante : taxer certains procédés polluants ou néfastes pour le climat, de façon à financer la transition de la production alimentaire.

C'est pourquoi il est nécessaire de décloisonner les choses : premièrement un soutien à l'industrie au niveau européen et deuxièmement un soutien à la production locale au niveau des collectivités régionales, qui sont plus enclines aujourd'hui à appliquer concrètement le principe de souveraineté alimentaire.

L'UE peut également soutenir les régions et les collectivités dans leurs politiques locales : par exemple l'UE reconnaît que les circuits courts peuvent jouer un rôle positif de lutte contre le changement climatique. L'UE est sensible à l'importance de reconnecter le monde urbain avec l'origine de l'alimentation de la population, ce qui est essentiel.

### **Questions du public**



**Dominique Martin Ferrari**, journaliste : le problème serait-il générationnel ? Les jeunes aujourd'hui sont-ils sur une pensée nouvelle ? Ont-ils de nouvelles perceptions ?

**Anne Gueye Girardet** : l'UE fait-elle des études d'impact sur la souveraineté alimentaire ? De par sa faible taille, l'ACP (agriculture contractuelle de proximité) ne peut-elle pas répondre aux enjeux des marchés urbains ?

**Denise Gautier**, Fondation ProSpecieRara : Quid des anciennes variétés disparues ? Comment va-t-on produire dans les jardins partagés avec des variétés hybrides ? La plupart des semences disponibles sur le marché global sont brevetées aujourd'hui. Ceci conduit à un appauvrissement évident.

**Victor Nsoui**, paysan congolais : A ses yeux, ce débat semble interne à l'UE, et n'inclut pas l'Afrique. Il s'interroge sur le lien entre l'OMC et label GRTA : comment est-ce possible ici, alors qu'en Afrique l'Etat est prié de se désengager. L'OMC ne veut pas d'implication des Etats pour protéger agriculture. Pourquoi l'UE envoie-t-elle du blé en masse en Afrique ?

**Notis Lebessis** relève qu'il faudrait soumettre ce diagnostic à l'appréciation publique (les consultations publiques). Egalement, le Comité des Régions se charge de réaliser des rapports d'initiatives. Cependant, qui est prêt à se saisir de ces sujets ? Il faut une demande venant d'actrices et d'acteurs constitué-e-s pour que de telles analyses aient lieu.

**Rudi Berli** relève que les collectivités publiques au niveau local peuvent jouer un grand rôle pour développer l'ADP. Il faudrait comme moyens des labels publics qui définissent également les prix. De plus, l'éducation plus large des populations et la formation des filières sont nécessaires.

**Gaétan Morel**, chargé de projets Agenda 21 - Ville de Genève fait mention d'un projet de jardin scolaire en partenariat avec Equiterre pour promouvoir la permaculture, et une production agricole soutenable.

**Marie Brault**, étudiante, se demande si la notion de plaisir est assez mise en avant dans les discussions sur la souveraineté alimentaire ? Manger des produits de qualité est un vrai plaisir à ses yeux. Cette idée pourrait être un très fort atout pour la communication au grand public. Elle s'interroge sur la qualité du label du GRTA si celui-ci n'est pas bio ? Il est certes mieux de manger local que des produits importés, mais il faut aussi évaluer l'impact des méthodes de culture sur les sols et la biodiversité. On pourrait souhaiter que parmi les perspectives d'évolution du label GRTA figurent des critères plus stricts régissant les conditions d'accès. Notamment l'obligation pour les exploitations labellisées d'avoir des pratiques biologiques, voire d'agro-écologie.



## **Atelier B10 (Jeudi 17 avril 2013)**

### **Les quartiers durables**

Ces dernières années ont vu émerger de nombreuses expériences et réalisations modèles en termes de quartiers durables, qui ont eu un retentissement important auprès du public et des médias. L'atelier « Quartiers durables » a visé, plutôt qu'une nouvelle énumération des dernières réalisations ou expériences en cours, à ouvrir un débat plus large sur les dynamiques permettant de mettre en œuvre des quartiers durables :

- soit de façon descendante mais en assurant une marge de manœuvre pour que les contextes puissent s'approprier la démarche et en développer une réponse pertinente pour le territoire d'accueil. C'est cas de la Suisse avec la présentation de la démarche nationale menée par l'Office fédéral du développement territorial (ARE), avec en retour la déclinaison locale du programme dans la Ville de Burgdorf.
- soit de façon montante en tirant les leçons du terrain pour inspirer une politique nationale et créer un effet d'entraînement : c'est le cas de l'Espagne, où la commune d'Ordiz passe d'une initiative locale à un véritable programme régional, tout en s'interrogeant sur les ressources et les obstacles révélés par cette démarche.

Les pratiques doivent aussi changer dans les commandes des collectivités et les réponses des collectivités publiques : à partir de questionnements autour de la notion d'équipement et d'exemples locaux, comment en vient-on à identifier des valeurs sur lesquelles fonder une action publique durable, mais aussi à faire évoluer de l'intérieur les pratiques de l'administration et la notion de commande publique ? Entre pratique montante et descendante, la France lance un label « EcoQuartier » entre démarche descendante avec l'élaboration d'outils nationaux nourrie de remontées d'expériences issues des projets du territoire (un club, un réseau local), tout en faisant le lien avec les outils de l'urbanisme normal des villes.

#### **Coordination :**

- **Pierre Chappuis**, Planificateur urbain et assistant exécutif, Service social, Ville de Genève
- **Anne Du Pasquier**, Responsable adjointe de la section Développement durable, Office fédéral du développement territorial – ARE, Suisse

#### **Modération :**

- **Franck Faucheux**, Chef du Bureau de l'aménagement opérationnel durable, Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement, France



#### Intervenant-e-s :

- **Martina Dvoracek**, Conseillère sur les quartiers durables, Büro für Mobilität AG, Burgdorf, Suisse
- **Maria Crehuet**, Maire du Conseil régional d'Ordis, Membre de la Convention des Maires dédié-e-s à l'énergie durable locale, Espagne

#### 1- Points forts et inputs

Pour **Anne Du Pasquier**, l'objectif à atteindre à long terme est d'intégrer le développement durable dans toutes les politiques et à tous les niveaux.

A l'échelle de la commune, la ville (Burgdorf) souhaite développer selon une approche multifonctionnelle et multi-niveaux, des projets d'écoquartier à la fois écologiques, économiques mais aussi sociaux.

Le village catalan d'Ordis, trop petit pour avoir un point sur la scène européenne s'est associé à d'autres micromunicipalités de Catalogne afin de développer ensemble un réseau d'énergies renouvelables et d'avoir une meilleure visibilité dans le but d'obtenir plus facilement des subventions de la part de l'Union Européenne.

Pour **Pierre Chappuis**, il y a une notion de mouvement dans la durabilité. L'adaptabilité est donc un facteur primordial dans l'utilisation du territoire. En effet, s'il est possible d'anticiper certains besoins, il est moins facile d'anticiper les inventions de demain. Le passage du cheval à la voiture est un bon exemple. Les routes ont dues être élargies pour s'adapter aux voitures. En France, le Ministère de l'égalité des territoires et du logement a développé le label Ecoquartier, label « bottom-up » qui vise à encourager les démarches des villes pour un développement équilibré et solidaire.

#### 2- Inventaires des bonnes pratiques

- **Anne Dupasquier** présente l'élaboration de l'outil « Quartier durable by Sméo » qui propose une sélection de critères afin d'évaluer la durabilité des quartiers et au besoin de l'améliorer. Elle mentionne la formation de « conseillers en quartiers durables » travaillant in situ, dans dix-huit communes suisses.
- **Martina Dvoracek** met en avant un projet d'éco-quartier à Burgdorf répondant à de nombreux axes du développement durable, comme le fait de favoriser la mobilité douce et la consommation responsable d'énergie, mais surtout visant à renforcer le lien social entre les individus et limiter l'individualisation. Il s'agit d'un projet expérimental qui vise également une utilisation rationnelle et réduite du sol.
- **Maria Crehuet** se penche sur le travail en réseau de petites communes pour promouvoir une consommation responsable d'énergie. Concrètement, il s'agit de réduire au maximum la consommation (en diminuant l'éclairage public par exemple) et en installant des éoliennes et des panneaux solaires à des endroits stratégiques (écoles, lieux publics). Plus d'informations sur le site : [www.ordissostenible.cat](http://www.ordissostenible.cat)
- **Pierre Chappuis** relève qu'une ville peut gérer le territoire et le développement des équipements selon deux approches : le besoin planifié (garder du terrain pour certains équipements comme les



écoles, les centres sportifs, etc.) ou le besoin non planifié (se projeter dans l'avenir pour mieux gérer l'espace).

- **Franck Faucheux** présente quant à lui le label « Ecoquartier » : il s'agit d'un outil d'encouragement et de pérennisation des démarches de villes durables qui fait office d'un label d'incitation plus que d'une norme. Plus d'informations sur le site :

<http://www.territoires.gouv.fr/spip.php?article1295>

### **3- Résumé de la discussion et des débats**

L'outil « quartier durable by Sméo » a suscité quelques interrogations dans le public notamment concernant les critères utilisés pour analyser et comparer les différents quartiers et sur le choix de l'échelle de ces derniers. **Anne Du Pasquier** répond qu'à l'origine, Sméo a été conçu pour des bâtiments et qu'il a été ensuite élargi aux quartiers. Une centaine de critères permettent d'analyser et de comparer les bâtiments mais ces derniers sont adaptés en fonction des projets. Dans la majeure partie des cas, l'analyse se fait en amont du projet mais elle est de plus en plus souvent adaptée pendant et après la réalisation du projet. Concernant l'échelle du quartier observé, il est apparu qu'il en faut une définition précise pour faire une analyse ou une comparaison qui ait du sens. Sméo s'intéresse aux quartiers des villes suisses qui comptent environ 400 logements. En région parisienne, un quartier en comporte 10 000 et à Shangäi près d'un million.

Cette notion d'échelle est tout aussi importante pour Ordis, puisque dans ce cas précis, la communauté de micromunicipalités pourrait être assimilée à un quartier. D'autre part, dans le cas d'Ordis, une autre question se pose : comment attirer les marchés ? Quel est le seuil de rentabilité ? Il est de notoriété publique que la rentabilité de la transition énergétique se fait sur le long terme. Il est donc encore plus compliqué pour des toutes petites communes comme Ordis de trouver des subventions.

Concernant Burgdorf, **Martina Dvoracek** se penche sur le niveau de participation envisagé. Elle relève que dans la première phase du projet, les habitant-e-s n'ont pas du tout été consultés puisqu'il s'agissait d'abord d'assurer le financement du projet. C'est seulement dans une deuxième phase qu'ils le seront. Certaines personnes du public font justement remarquer que les nouveaux espaces numériques semblent totalement absents du discours alors qu'ils constituent un véritable potentiel. A Ordis par exemple, ils pourraient limiter le sentiment d'éloignement. Cependant, le sentiment d'appartenance au territoire y est très fort, ce qui complique le développement de tels outils.

### **4- Conclusion**

Aujourd'hui, l'individualisme a pris une place prépondérante dans le fonctionnement des sociétés. Il s'agit du frein majeur pour développer de manière pérenne des villes durables en Europe. L'enjeu est donc de recréer un nouveau « vivre ensemble » pour s'orienter vers une économie écologiquement et socialement responsable et donc nécessairement durable.



## Atelier B15 (Jeudi 17 avril 2013)

### Egalité et diversité : un investissement durable pour la gouvernance locale

#### Coordination :

- **Guillaume Mandicourt**, Chargé de projets LGBTIQ au sein du service Agenda 21 – Ville durable de la Ville de Genève

#### Modération :

- **Héloïse Roman**, Chargée de projets « égalité » au sein du service Agenda 21 – Ville durable de la Ville de Genève

#### Intervenant-e-s :

- **Mohamed Ouriaghli**, Echevin du Logement, de l'Égalité des chances et de l'Informatique, Ville de Bruxelles, Belgique.
- **Juul van Hoof**, Anthropologue. Cheffe de Projet « Politiques LGBT / Rainbow Cities », Centre néerlandais pour le développement social (MOVISIE), Pays-Bas.
- **André Castella**, Délégué à l'intégration, Bureau d'intégration des étrangers, État de Genève, Suisse. Vice-président de l'association "Le respect, ça change la vie".
- **Agnès Földhazi**, Adjointe scientifique, CEFOC, Haute école de travail social de la HES-SO, Genève, Suisse. Sociologue.

En préambule, **Héloïse Roman** explique les raisons d'être de l'atelier : les précédentes éditions de la Conférence européenne des villes durables étaient traditionnellement centrées sur les aspects environnementaux du développement durable. Sous l'impulsion de la Ville de Genève, la Conférence a volontairement élargi ses axes de réflexion afin d'y intégrer aspects sociaux et économiques. La Ville de Genève a choisi d'intégrer les thématiques de l'égalité entre femmes et hommes, de la diversité culturelle et de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre dans sa politique du développement durable. Il existe ainsi depuis 2012 au sein du service de l'Agenda 21 – Ville durable un pôle « égalité-diversité » qui réfléchit à leur articulation. En parallèle, d'autres collectivités locales suisses ou européennes travaillent activement sur ces questions. C'est pourquoi il a été jugé utile et opportun d'échanger, dans le cadre de la Conférence, les pratiques et les expériences de chacune et chacun autour de ces thématiques-là. L'atelier est construit sous forme de question-réponses.





*Dans quel cadre les thématiques de l'égalité hommes-femmes, de la diversité culturelle ou les thématiques LGBT sont abordées dans votre travail ?*

**Mohamed Ouriaghli** fait état, dans le cadre de son travail pour la cellule « égalité des chances » de la Ville de Bruxelles, d'un investissement important de la Ville en matière d'égalité. Il se décline en cinq axes traités de manière transversale : l'égalité hommes-femmes, la diversité culturelle et des LGBT, le handicap et la lutte contre la pauvreté. Cette cellule emploie actuellement deux personnes pour l'égalité des chances et deux personnes pour la diversité culturelle, ce qui est insuffisant et mériterait d'être développé.

**Juul Van Hoof** travaille depuis les Pays-Bas en collaboration avec une quarantaine de villes souhaitant développer et améliorer le politique de soutien aux personnes LGBT et de lutte contre les discriminations à l'encontre de ces personnes. En fournissant des outils et une plateforme de conseil aux municipalités, aux institutions publiques, aux organisations et aux compagnies locales, Movisie espère rendre la prise en charge des thématiques LGBT durable au sein des politiques de lutte contre les violences domestiques, de sécurité urbaine et scolaire, mais également plus globalement dans les services sociaux, publics et les systèmes de santé, tout comme au niveau diplomatique. Movisie a également développé un réseau LGBT international de seize villes qui partagent leurs bonnes pratiques et s'entraident sur des questions concernant la mise en place de politiques et de lutte contre les violences.

**André Castella** précise que le Bureau de l'Intégration (BIE) est né en 2002 suite au vote sur la loi sur l'intégration de 2001. Le BIE pour tâche principale de favoriser l'intégration des nouveaux et nouvelles arrivant-e-s d'origine étrangère dans le Canton de Genève ainsi que d'organiser la prévention et la lutte contre le racisme. Au niveau suisse, il existe un Office fédéral des migrations (ODM) qui exhorte fortement les cantons à prendre en compte la diversité culturelle et à entreprendre de nombreux dispositifs de lutte contre le racisme et des programmes d'intégration (cours de français, employabilité des personnes migrantes). Ces nombreux dispositifs, avec des moyens suffisants, sont déjà efficaces. Ce qu'il faudrait développer davantage se trouve à un niveau plus philosophique dans notre pratique de l'accueil de l'autre.

C'est dans le cadre de la recherche scientifique et non au sein d'un organisme ou d'une institution que s'inscrit **Agnès Földhazi** pour parler au sujet de la thématique de la diversité. Elle précise que le lien entre diversité et développement durable n'est pas non plus évident ni défini dans les Hautes Ecoles. Elle a participé à une recherche sur l'articulation des concepts de diversité et de genre dans des instituts de formation supérieure, à la suite de quoi elle a publié un ouvrage avec sa collègue Monique Eckmann. Dans cette étude, une réflexion s'est imposée afin de savoir ce qui pouvait être inclus dans cette enveloppe « diversité », ce qui était fait ailleurs et si ces pratiques étaient applicables en Suisse romande.

*En quoi l'égalité hommes-femmes, la diversité culturelle et les questions LGBT sont-elles en lien les unes avec les autres et avec le développement durable ? Ce lien est-il thématiqué dans vos pratiques ?*



**Mohamed Ouriaghli** relève que ce lien est manifeste pour la Ville de Bruxelles. Dans une politique d'égalité des chances, il faut pouvoir impacter sur l'ensemble des structures. Par exemple, dans les services de police et de prévention s'occupant de la sécurité des personnes les plus vulnérables, la police a organisé dans toutes les zones de police de la région de Bruxelles une cellule « diversité ». Bruxelles travaille depuis des années dans ce sens et a déjà de l'avance en la matière.

Pour **Juul Van Hoof**, le lien entre ces questions est facilement thématizable, par le biais de l'application de l'égalité des chances. Les villes et municipalités offrent des opportunités, elles sont responsables de leurs citoyen-ne-s de manière assez directe et le respect des droits humains leur incombe à un niveau très pratique. Par exemple le droit à un logement, à leur sécurité, à l'éducation et l'accès aux services. C'est le rôle des institutions publiques de créer des espaces de vie où chaque citoyen-ne se sente respecté-e et protégé-e. Ce faisant, les questions de diversité et d'égalité sont prises en compte et abordées au quotidien. En ce qui concerne les droits des LGBT, la pratique aux Pays-Bas est de ne pas les séparer des droits d'autres personnes, mais de les inclure dans la ligne générale du respect des droits humains.

**André Castella** souligne que la notion de développement durable est encore étroitement liée à l'environnement. Les volets sociaux pourraient encore être développés et surtout la prise en charge de la question de l'égalité des chances. Lorsque l'on parle à des personnes migrantes de l'égalité des chances, la plupart du temps, elles n'y croient pas et cette notion-là reste encore trop théorique et intellectuelle. Il y a encore beaucoup à faire pour qu'elle devienne une réalité tangible et sociale, surtout lorsqu'elle s'adresse à la population des migrant-e-s.

*D'un point de vue concret, en quoi est-il intéressant pour les communautés locales de développer ce genre de pratiques de lutte contre les discriminations et en quoi cela peut-il affecter de manière bénéfique la société dans son ensemble ? Aussi, pourquoi est-ce important que les collectivités locales prennent en charge ce travail plutôt que de le laisser aux mains de la gouvernance nationale ?*

Pour **Juul Van Hoof**, tout d'abord, une ville dans laquelle tout-e-s les habitant-e-s sont heureuses et heureux est une ville qui fonctionne bien. Elle relève que la politique des collectivités locales et des institutions nationales en matière de questions LGBT est inclusive aux Pays-Bas, mais il faut relever cependant une récurrence d'épisodes homophobes dans les rues et spécifiquement dans un bar situé dans une ville des Pays-Bas. Ces faits ont été rapportés par les organisations LGBT locales, alors que la ville où cela s'est produit n'a fait état d'aucun incident, car elle n'était pas au courant. Un couple de lesbiennes s'est fait sévèrement tabasser. L'agent de police qui les a reçues leur a dit qu'elles s'affichaient certainement de manière trop visible. Ces femmes en état de vulnérabilité n'ont pas eu la capacité de donner suite au fait qu'elles avaient été discriminées suite à leur agression. Les personnes qui ne sont pas sensibilisées à ces thématiques peuvent parfois réagir de manière inadéquate. Cette ville a depuis sensibilisé ses employé-e-s sur toutes les formes de diversité afin qu'ils et elles soient à même de répondre à ce genre d'appel.



**Mohamed Ouriaghli** relève que des phénomènes semblables ont été observés à Bruxelles avec des réponses parfois inadaptées de la part de la police. Les pouvoirs publics locaux ont intérêt à développer des politiques d'inclusion des formes de diversité car c'est dans le cadre de leur travail que se mènent les actions concrètes en contact avec la population. Ce travail se fait en collaboration avec le tissu associatif qui est dense à Bruxelles et qui est un important acteur de terrain. Il faut aussi rappeler l'écart entre ce qui est promulgué dans les gouvernements et ce qui est appliqué sur le terrain en matière d'égalité des chances. Même si les politiques offrent un cadre influent, il est indispensable de toujours développer le travail au niveau local afin de diminuer ces injustices entre les personnes.

**André Castella** se demande pourquoi une collectivité locale a encore besoin de se poser cette question. Genève s'est développée grâce à la contribution des personnes issues de l'immigration, il semble donc évident qu'elle agisse en faveur de l'égalité des chances, mais il faut être honnête : en temps de crise, lorsque le climat économique ou politique est mauvais, on peut faire face à une réaction hostile aux concepts dont on parle ici. On va par exemple entendre que les programmes d'intégration coûtent cher et qu'il faut utiliser l'argent à des fins plus rentables.

A ce propos, **Agnès Földhazi** souligne à quel point les Hautes Ecoles supérieures sont une sorte de laboratoire de ce type d'enjeux, car ce sont des Ecoles spécialisées et « professionnalisantes ». Dans une perspective pragmatique, un des objectifs des HES est d'accepter sur leurs bancs des profils d'étudiant-e-s les plus diversifiés possibles. En matière de formation, les écoles ont un rôle important à jouer dans la sensibilisation des étudiant-e-s, car celle-ci permettra ensuite un accueil plus fin et adéquat des futurs patients et des futures patientes.

*Dans un contexte de crise et de restriction budgétaire, quels arguments peut-on avancer pour justifier l'investissement dans ces politiques publiques ? Comment convaincre l'opinion publique et les décideurs politiques dans ce contexte-là ?*

Pour **André Castella**, c'est à plus forte raison en temps de crise qu'il est nécessaire d'investir dans des programmes tels que ceux-ci. En temps de crise, on parle de sécurité. Dans la pyramide de Maslow, le besoin de sécurité apparaît juste après les besoins physiologiques. Mais la sécurité n'est pas que l'alignement de mesures de force. En effet, la construction de la sécurité vise à créer un climat favorable au développement de chacun et de chacune dans lequel tout aspect de la diversité est respecté. Les moyens alloués à la sécurité au sens large du terme augmentent, car les institutions ont reconnu le besoin grandissant en la matière.

**Mohamed Ouriaghli** relève que ce serait une grave erreur de sous-investir en période de crise dans des politiques d'égalité des chances et de cohésion sociale. En France, on constate régulièrement des conflits dans les quartiers, car les investissements sont revus à la baisse. A Bruxelles, ces investissements perdurent et d'autant plus en période de crise. A certaines périodes, lorsque l'argent était plutôt investi dans des outils de protection, des heurts eurent lieu dans certains quartiers. Depuis que la gauche est



revenue au pouvoir, l'investissement est davantage tourné vers la cohésion sociale et la lutte contre les inégalités. Ces investissements diminuent les clivages et les injustices et améliorent le « vivre ensemble ».

Pour **Juul Van Hoof**, en temps de crise, les gens cherchent des boucs émissaires. En particulier, les personnes sans emploi, les personnes qui demandent l'accès aux soins publics, les mères célibataires... Quand les tensions montent, c'est souvent celle ou celui qui fait partie d'une minorité et qui sort de la norme qui est pris-e pour cible.

*Après la question du pourquoi de ces investissements dans les politiques publiques, la modératrice aborde celle du comment. Faut-il articuler ensemble les thématiques de l'égalité hommes-femmes, de la diversité culturelle, des questions LGBT, du handicap ou au contraire les traiter séparément ?*

La nouvelle et multiple utilisation du label « diversité » ne va pas forcément de pair avec l'augmentation des moyens financiers, selon **Agnès Földhazi**. Elle provoque donc une concurrence entre les différents axes concernés. Il faudrait des groupes de travail distincts et que les personnes en faisant partie éprouvent une affinité personnelle à traiter de telle ou telle thématique. Dans l'étude menée dans les HES, la question LGBT était en retrait, comme si n'étaient justifiées que les thématiques « visibles » comme celle du racisme. De la même façon, on entend souvent l'argument qui veut justifier l'« invisibilisation » de cette thématique en soutenant que l'orientation sexuelle appartient à la sphère privée.

Pour **Mohamed Ouriaghli**, si les axes sont traités séparément, il faut impérativement créer des ponts entre eux. Il faut des groupes de travail pour traiter des différents axes mais une approche commune pour l'application des mesures.

*Lorsque l'on développe ces articulations autour des thématiques et que l'on superpose les discriminations, comment crée-t-on un discours clair et à la portée de tous et toutes dans la pratique? Quelle terminologie utiliser ?*

Pour **Juul Van Hoof**, afin de soutenir les villes avec lesquelles travaille Movisie, une fiche a été créée (« LGBT policy for free » : des politiques LGBT gratuites) expliquant l'invisibilité des personnes LGBT et en quoi il est essentiel pour les villes et les collectivités de montrer l'exemple en amont des demandes et d'être inclusives (conseils en matière de contrats, de formulaires, de prise en charge des seniors, etc.).

**André Castella** relève qu'à l'Office des droits humains à Genève, on a regroupé quatre axes : l'égalité hommes-femmes, les violences domestiques, la thématique des étrangers-ères et la solidarité internationale. Il est nécessaire de traiter les thématiques pour elles-mêmes, afin d'en faire connaître les spécificités tout en développant les collaborations.



## Questions et discussion

**Anne Moratti**, Conseillère municipale, Ville de Genève, se demande si dans le contexte d'agressions verbales, il existe un service de médiation notamment aux questions interculturelles et LGBT.

**André Castella** se demande également pourquoi à l'Office des droits humains, historiquement, les questions LGBT n'ont pas été incluses.

**Mohamed Ouriaghli** relève qu'il y a à Bruxelles une cellule de prévention « BRAVO » qui regroupe environ deux-cents gardiens de la paix. Lorsqu'il y a des tensions et des attaques verbales, ces gardiens de la paix dispersent les groupes ou les individus. Ils interviennent dans les établissements scolaires et créent un dialogue sur cette violence qui commence très tôt. Ils redirigent enfin les personnes victimes de violences vers les cellules d'écoute spécifiques.

**André Castella** s'associe à cette question. On ne peut pas oublier une telle question tout comme celle des personnes âgées et handicapées qui sont aussi souvent victimes de discrimination.

**Colline de Senarclens**, membre du collectif « Slutwalk » qui se bat contre les violences sexuelles à Genève et qui essaie d'y intégrer les questions LGBT et des questions raciales, intrinsèquement liées aux questions de genre. Selon elle, dans le cadre des violences sexuelles, l'investissement dans la sécurité semble contreproductif parce que l'appareil sécuritaire est souvent mal adapté. « Slutwalk » souhaite notamment voir la sensibilisation et la prévention faites pendant les cours d'éducation sexuelle. Elle demande à André Castella s'il y a quelque chose de prévu pour l'appareil préventif, notamment sur les violences sexuelles ?

**Mohamed Ouriaghli** relève que la Ville de Bruxelles a signé une charte européenne en matière d'égalité femmes-hommes et adhéré à l'Agenda 21. Elle dispose également de plans d'actions à mettre en œuvre.

Selon **Juul Van Hoof**, la police n'est pas la seule responsable de la sécurité des personnes. Les travailleuses sociales et travailleurs sociaux, ainsi que les personnes en lien avec la jeunesse jouent un rôle essentiel dans la sensibilisation aux violences. Il n'y a pas que la répression, il faut créer et préserver des villes où chacun-e peut se sentir libre.

**André Castella** précise qu'aujourd'hui déjà le Bureau d'intégration des étrangers cofinance des projets qui touchent cette question en même temps que celles des mariages forcés, de l'excision et des violences faites aux femmes, en collaboration avec le Bureau de l'Égalité hommes-femmes et le Bureau des violences domestiques. Il souligne toutefois que le BIE ne veut pas trop s'associer à ces luttes-ci, car il faut éviter l'amalgame entre violences sexuelles et étrangers.



**Agnès Földhazi** souligne quant à elle qu'il y a un enfermement dans les catégories qui n'est pas du tout intrinsèque au concept de diversité, puisque toute personne peut appartenir, de manière fluide, à plusieurs catégories à la fois.

**Sylvain Thévoz**, Conseiller municipal en Ville de Genève, s'interroge sur les réactions virulentes qui ont eu lieu en France suite à l'avènement du mariage pour tous. Comment comprendre la nature de cette réaction et du durcissement du champ politique et sociétal ? Y a-t-il des singularités culturelles en lien avec les droits LGBT et la lutte pour l'égalité ? Si oui, comment en tenir compte ?

**Mohamed Ouriaghi** précise qu'à Bruxelles les concepts de migration et d'intégration ont été dépassés. Il souligne que le Conseil consultatif des étrangers existe depuis quarante ans et qu'il est devenu aujourd'hui le Conseil consultatif de la diversité. Pour lui, tous les Belges, d'origine étrangère ou non, se battent pour le respect de chaque personne, et pour que chacun ait droit à un logement et à un emploi. Sur la question du mariage, les changements amènent selon lui parfois de la peur, mais en Belgique, on fête les 10 ans du mariage pour tous et c'est un pays conservateur !



## CONCLUSION

La conférence dans son ensemble a permis aux participant-e-s de débattre des actions concrètes pour promouvoir un développement durable au niveau local, et ce, face à un contexte économique particulièrement difficile. Comme le montrent les comptes-rendus des sept séances ci-dessus, les ateliers ont permis un partage d'expériences et de points de vues, avec notamment comme principale préoccupation la question du financement du service public en période de crise ainsi que les mécanismes permettant de financer les projets de développement urbain durable. La conférence a également été une vaste plate-forme de dialogue, avec de larges espaces d'exposition et de discussion, ainsi qu'un environnement privilégié pour le réseautage.

Ainsi, les objectifs de la conférence, axés autour de l'échange de bonnes pratiques, de débats sur les potentiels d'une économie écologiquement et socialement responsable en période de crise économique, mais également sociale et environnementale, ont globalement été satisfaits. Les débats lors des ateliers, construits autour de présentations d'expériences concrètes et de tables-rondes ouvertes, ont débouché sur des échanges constructifs et sur une mise en commun de contextes très différents en Europe. Enfin, ce rendez-vous a représenté une étape de plus dans la construction de sociétés plus durables en Europe, car c'est au travers de l'échange et de l'effort commun qu'un développement urbain durable sera mis en place à l'échelle globale.